



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plateforme autisme info service

Question écrite n° 34510

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la plateforme autisme info service. Dix-huit mois après son lancement, le bilan de cette plateforme en partie financée par les pouvoirs publics et largement soutenue par le Gouvernement est plus que mitigé. Un rapport d'information de l'Assemblée nationale de juillet 2019 (n° 2170) appelait d'ailleurs à une évaluation de son action en 2020 ou 2021. Il semblerait que les objectifs très ambitieux soient loin d'être atteints : les plages d'écoute sont retreintes, les personnels écoutant pas toujours assez bien formés, les annuaires de professionnels spécialisés sur l'autisme peu opérationnels, etc. Elle souhaite donc savoir quelles évolutions le Gouvernement entend, en tant que co-financeur, demander à cette plateforme afin d'en accroître l'efficacité et surtout afin de fournir aux parents concernés un vrai lieu d'écoute et de renseignements.

Texte de la réponse

La plateforme Autisme Info Service est une association, soutenue par le Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées. A ce titre, elle bénéficie d'une subvention versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) représentant 14 % de son financement. Le soutien apporté à Autisme Info Service vise en premier lieu à encourager le développement d'un annuaire national, celui-ci permet la mise en ligne de références validées notamment s'agissant de l'application des recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé. Cette prise en compte des recommandations de la HAS est fondamentale dans le champ de l'autisme, et n'est proposée par aucun autre annuaire. Le service en ligne proposé par Autisme infos service est constitué de personnes formées à l'écoute et ayant connaissance des dernières informations en matière d'autisme. L'accueil téléphonique enregistre une hausse des appels : plus de 4000 appels ont été traités sur les 9 derniers mois, contre 2000 les 9 mois précédents. Chaque jour, l'équipe d'Autisme Info Service assure près de 5 heures d'écoute et de conseils téléphoniques, pour une durée moyenne de 16 minutes par appel. Ces contacts avec le public se font également par mail : en 2020, près de 1200 courriers électroniques ont été traités suite à une prise de contact via le site web, pour un total de 1700 ces 12 derniers mois. A ceux-ci se rajoutent près de 800 courriers envoyés suite à un appel téléphonique afin d'assurer un suivi individualisé et adapté à chaque demande. Le travail d'Autisme Info Service s'est par ailleurs révélé crucial durant les deux périodes de confinement. Au mois d'avril 2020, la plateforme a notamment traité plus de quatre fois plus d'appels et trois fois plus de courriers électroniques qu'à l'accoutumé répondant ainsi à un réel besoin d'écoute et d'informations. Autisme Info Service constitue ainsi un vrai lieu d'écoute et de renseignement, en constante amélioration.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34510

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8591

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4946